



Contrat de location de la piscine d'accouchement « La Bassine »

Entre :

Célestine Carliz - MaMélia Yoga Doula,
Auto-entrepreneuse immatriculée sous le numéro SIRET 85359242600011,
Adresse : 65 route de Rondollet 74150 Vallières sur fier,
E-mail : info@mamelia.fr,
Téléphone : 0033(0)6.52.72.56.88,
Ci-après dénommé « le Loueur »,

Et :

Nom et prénom : [Nom et prénom du locataire],
Adresse : [adresse complète],
E-mail : [e-mail],
Téléphone : [téléphone],
Ci-après dénommé « le Locataire »,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la location d'une piscine d'accouchement modèle « La Bassine Made in Water ORIGINAL », selon les termes et conditions définis ci-après.

Article 2 – Description du matériel

La piscine comprend :

- Une piscine d'accouchement « La Bassine Made in Water ORIGINAL » ;
- Un tuyau de 15 m pour le remplissage ;
- Un embout universel pour raccordement aux robinets ou mitigeurs ;
- Une pompe à air pour gonflage et dégonflage ;
- Une pompe à eau submersible pour vidange ;
- Une épuisette pour le nettoyage.

NB : Le liner adapté (Liner ORIGINAL) n'est pas inclus et doit être fourni par le Locataire pour garantir l'hygiène. Il est impératif de commander un liner propre à chaque accouchement et de ne pas utiliser la piscine sans ce liner afin de garantir la bonne utilisation de la piscine.

Célestine Carlioz – MaMélia Yoga Doula
Contrat de location

Il faut compter une 40aine d'euros pour le liner. Vous pouvez en trouver sur [ce site](#) :

<https://ecofamily.ch/fr/piscine-naissance-suisse-romande/517-liner.html>

Article 3 – Durée de la location

La location est conclue pour une période minimale de 4 semaines, généralement entre la 37e et la 41e semaine de grossesse. Compte tenu de l'arrivée du bébé, il est préconisé de compter une semaine de location après l'accouchement afin d'avoir le temps de vider, laver et sécher la piscine.

La période de location commence à la date de réception de la piscine par le Locataire et se termine lorsque la piscine est rendue au loueur.

Article 4 – Dates de la location

Le locataire s'engage à respecter les dates suivantes pour la location de la piscine d'accouchement :

- Date de début de la location :
- Date de fin de la location :
- Durée totale de la location : semaines

Le matériel doit être restitué au plus tard à la date de fin de location mentionnée ci-dessus.

Toute prolongation devra faire l'objet d'un accord écrit préalable entre les parties et selon les conditions financières de l'article 5.

Article 5 – Conditions financières

Le tarif de location est de 17 euros par semaine TTC

Soit 68 euros TTC pour une période minimale de 4 semaines ou 85 euros TTC pour 5 semaines.

Un dépôt de garantie de 300 € est exigé sous forme de chèque et restitué dans les 7 jours qui suivent le retour de la piscine et sous réserve du bon état du matériel.

Des frais supplémentaires peuvent être facturés selon les conditions de livraison.

Le règlement doit être effectué au plus tard au moment de la livraison de la piscine par virement bancaire ou espèces.

Article 6 – Pénalités en cas de retard

En cas de non-restitution de la piscine d'accouchement à la date convenue dans le présent contrat, le locataire sera redevable d'une pénalité de retard de 10 euros par jour de retard, à compter du lendemain de la date de restitution prévue.

Cette pénalité sera due en sus du montant total de la location et sera facturée au locataire au moment de la restitution effective de la piscine.

Si le retard excède 5 jours, le loueur se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour récupérer le matériel et de facturer les frais associés.

Célestine Carlouz – MaMélia Yoga Doula
Contrat de location

Article 7 – Obligations du Loueur

Le Loueur s'engage à fournir un matériel propre, en bon état de fonctionnement, et conforme à la description.

Article 8 – Obligations du Locataire

Le Locataire s'engage à :

1. Utiliser la piscine **uniquement** pour un accouchement dans l'eau.
2. Maintenir la piscine en bon état et suivre les instructions d'utilisation fournies.
3. Nettoyer la piscine après usage, vider l'eau, retirer le liner utilisé et sécher la piscine avant de la retourner correctement emballée.
4. Restituer la piscine dans les délais convenus.

Le Locataire est responsable des dommages causés au matériel en cas de mauvaise utilisation.

Article 9 – Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie sera restitué dans un délai de 7 jours après la réception du matériel, sous réserve de son bon état. En cas de dommage ou de perte, le Loueur se réserve le droit de retenir tout ou partie du dépôt pour couvrir les réparations ou le remplacement. Le dépôt de garantie peut être utilisé pour couvrir les frais de nettoyage, les réparations ou le remplacement en cas de dommage à la piscine.

Article 10 – Résiliation

En cas d'annulation par le Locataire, aucun remboursement ne sera effectué si l'annulation intervient après la livraison de la piscine. Le Loueur peut résilier le contrat en cas de non-respect des obligations par le Locataire.

Article 11 – Assurance et responsabilité

Le Loueur décline toute responsabilité en cas d'accident, de blessure, ou de complication survenue lors de l'utilisation de la piscine.

Le Locataire est tenu de vérifier l'installation et les conditions d'utilisation. Le Locataire est responsable de l'utilisation de la piscine pendant la période de location et doit s'assurer que la piscine est utilisée conformément aux instructions fournies par le Loueur dans le guide d'utilisation en annexe 1.

Article 12 – Loi applicable

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant de saisir les tribunaux compétents.

Article 13 – Acceptation des termes

Le Locataire déclare avoir pris connaissance des termes du contrat et du guide d'utilisation de la piscine en annexe 1 et s'engage à les respecter.

Célestine Carlioz – MaMélia Yoga Doula
Contrat de location

Récapitulatif des conditions de location :

- Date de début de la location :
- Date de fin de la location :
- Durée totale de la location : semaines
- Montant de la location à payer lors de la livraison :
- Montant du chèque de caution : 300 euros

Signatures :

Fait en 2 exemplaires à

le

Signature du Loueur :

Signature du Locataire (précédé de la mention "Lu et approuvé") :

ANNEXE 1 : GUIDE D'UTILISATION DE LA PISCINE

Ce guide vous accompagnera pour le montage, l'utilisation et le démontage de la piscine. Veuillez suivre attentivement ces étapes pour garantir une expérience sécurisée et agréable.

Préambule

Pensez à mettre en marche forcée votre cumulus plusieurs heures avant l'entrée en travail, afin de disposer d'une quantité suffisante d'eau chaude.

1. Montage de la piscine env. 15 min

Dimensions : 165x135x65 cm - Utilisez environ 450 litres d'eau.

- a) Déployez la piscine et laissez-la 24 heures à température ambiante pour réchauffer le plastique, surtout en hiver.
- b) Installez une bâche de protection sous la piscine si elle est posée sur du parquet ou un sol irrégulier. Pas besoin de bâche si le sol est en carrelage.
- c) Placez la piscine à 3-4 cm du bord d'un mur, en laissant les embouts de gonflage accessibles à l'opposé. Les trois autres côtés doivent rester dégagés pour permettre un accès facile à la surveillance.
- d) Gonflez d'abord le sol de la piscine à l'aide du petit adaptateur introduit dans la valve.
- e) Gonflez ensuite le corps de la piscine aux huit dixièmes de sa capacité.
- f) Positionnez le liner en faisant coïncider les poignées avec celles de la piscine (elles doivent être accessibles à travers le liner).
- g) Terminez de gonfler la piscine, sans excès, pour éviter de fragiliser les jointures. Attention à ne pas surgonfler.

2. Remplissage de la piscine env. 30 min

- a) Lorsque le travail actif commence, commencez à remplir la piscine avec de l'eau à 38 °C (ne pas dépasser 39 °C).
- b) Dès les premiers litres remplis, lissez le sol du liner à la main pour enlever les plis éventuels.
- c) Remplissez jusqu'au deuxième trait, au maximum.

Selon le débit d'eau et la quantité d'eau chaude disponible, le temps de remplissage peut être rallongé.

3. Maintien de la chaleur

Une fois remplie, couvrez la piscine avec le « cover » fourni pour conserver la chaleur jusqu'à son utilisation.

4. Rangement de la piscine

Vidange :

- Utilisez la pompe submersible fournie pour évacuer l'eau. Notez que plus l'eau doit être pompée haut, plus cela sera long.
- Évacuez l'eau dans un drain de préférence, un regard d'eau pluviale plutôt que dans un évier surélevé.
- Retirez le liner

Séchage et nettoyage :

- Laissez sécher la piscine, essuyer les éventuels surplus d'eau
- Il est préférable de ne pas utiliser de produits de nettoyage agressifs, car ils pourraient adhérer au PVC.

Dégonflage :

- Dévissez d'abord la grosse valve pour libérer la majeure partie de l'air.
- Terminez en utilisant la pompe pour retirer le reste de l'air.

Rangement

- Repliez consciencieusement la piscine dans son sac de transport.